

## C'est quoi l'agenda olympique 2020 + 5 ?

Thomas Bach, président du Comité international olympique (CIO), soumettra un nouveau texte à la session du CIO des 10-12 mars pour remplacer l'agenda 2020. Il s'agit de 15 recommandations visant à négocier le virage de l'après-pandémie de Covid-19.

À son arrivée à la présidence du Comité international olympique (CIO) en 2013, Thomas Bach avait lancé un vaste plan de réformes et de simplification baptisé Agenda 2020. La période étant terminée et 88 % des recommandations initiales réalisées, l'Allemand présente une nouvelle feuille de route stratégique, l'Agenda olympique 2020 + 5.

### Des recommandations inspirées par la pandémie

Ce texte sera présenté au vote de la prochaine session du CIO qui se tiendra du 10 au 12 mars. Celle-là même qui verra la réélection de Thomas Bach (seul candidat) pour un second et dernier mandat qui s'achèvera justement en 2025.

Cette nouvelle bible du CIO se compose de 15 recommandations. Elles ont été élaborées, précise le CIO, « sur la base des principales tendances susceptibles d'être déterminantes dans le monde de l'après-coronavirus, sans oublier les domaines où le sport et les valeurs de l'olympisme peuvent jouer un rôle clé pour transformer les défis en opportunités ».

La nécessité d'une plus grande solidarité au sein des sociétés et entre elles, la croissance du numérique, l'urgence de parvenir à un développement durable, la demande croissante de crédibilité, aussi bien des organisations que des institutions, et la nécessité de renforcer la résilience face aux conséquences financières et

économiques qui résulteront de la pandémie constituent les principales tendances relevées par le CIO.

« Lorsque nous avons adopté l'agenda olympique 2020 en 2014, nous l'avons fait sous l'adage "changer ou être changé", explique Thomas Bach. Cela reste vrai aujourd'hui. Le monde qui nous entoure continue d'évoluer. Rien n'illustre mieux cette situation que la pandémie mondiale actuelle de Covid-19 et ses conséquences pour la société. Aussi difficiles que les circonstances puissent paraître à l'heure actuelle, si nous tirons les bonnes conclusions, nous pouvons les transformer en opportunités. Pour ce faire, nous devons nous pencher sans tarder sur cet environnement futur. »

### Vers une intégration de sports physiques virtuels aux Jeux Olympiques

Dans le détail, on remarque la volonté de « considérer l'addition de sports physiques virtuels au programme olympique ». Il s'agit de sports qui se dérouleraient de manière connectée comme le seront les championnats du monde d'aviron en salle à la fin du mois.

Le CIO réfléchit également à l'harmonisation du calendrier international et souhaiterait que de plus en plus de qualifications pour les Jeux se déroulent lors d'événements communs concernant plusieurs sports.

*pro.sport.fr/tag/cio*

### Les recommandations du CIO

1. Renforcer le caractère unique et l'universalité des Jeux Olympiques
2. Favoriser des JO durables
3. Renforcer les droits et les responsabilités des athlètes
4. Continuer à attirer les meilleurs athlètes
5. Renforcer davantage la sécurité du sport et la protection des athlètes intègres
6. Améliorer et promouvoir le parcours jusqu'aux JO
7. Coordonner l'harmonisation du calendrier sportif
8. Développer l'engagement numérique auprès des citoyens
9. Encourager le développement des sports virtuels et s'engager davantage auprès des communautés de jeux vidéo
10. Renforcer le rôle du sport en tant que partenaire important pour la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies
11. Renforcer le soutien apporté aux réfugiés et aux populations déplacées
12. Aller à la rencontre de nouveaux publics au-delà de la communauté olympique
13. Continuer à montrer l'exemple en matière de citoyenneté d'entreprise
14. Consolider le mouvement olympique grâce à la bonne gouvernance
15. Créer des modèles innovants pour la génération de revenus



**Paris 2024 lance un défi aux Français**

Après avoir promu 30 minutes d'activité physique par jour à l'école à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique (en complément de l'EPS), le Club Paris 2024 joue les prolongations. Il lance un nouveau défi destiné à inciter les Français à faire plus de sport.

Le Club Paris 2024 encourage ses membres à faire chaque jour 30 minutes de sport, pour cumuler des points et tenter de remporter un séjour-aventure avec l'association fondée par Michaël Jeremiasz, « *Comme les Autres* » du 22 au 26 mars, entre les stations de Morzine et d'Avoriaz. Le séjour réunira cinq grands champions (Gévrise Emame, Jérôme Fernandez, Martin Fourcade, Muriel Hurtis et Florence Masnada), cinq personnes en situation de handicap et deux membres du Club Paris 2024.

Les deux gagnants seront sélectionnés parmi les membres du Club ayant cumulé un total de 600 points pendant le défi sportif. L'un d'eux sera valide et l'autre en situation de handicap (le seul critère, défini par l'association Comme les Autres, est de disposer d'une autonomie suffisante pour pouvoir pleinement participer au séjour, accompagné d'un référent handicap). Pour être sélectionné, il faut également avoir partagé sa motivation.

Communauté en ligne, ouverte à tout le monde sous réserve d'avoir plus de 15 ans, le Club Paris 2024 offre à chacun la possibilité de participer aux temps forts des Jeux : devenir relayeur de la flamme, courir le marathon, s'engager en tant que volontaire, plonger au cœur du carré de supporter...

## Feu vert à l'adoption du Code mondial antidopage

Après l'Assemblée Nationale, le Sénat adopte le projet de loi présenté par la ministre déléguée aux Sports Roxana Maracineanu pour transposer dans le droit français la nouvelle version du Code mondial antidopage de 2019.

La voie est donc libre pour la mise en conformité de la législation française avec le Code avant le 12 avril, date limite fixée par l'Agence mondiale antidopage (AMA). La Chambre haute a voté sans modification le texte, qui avait déjà été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale au début de décembre.

Celui-ci habilite le gouvernement à transposer par ordonnances dans le droit français la « nouvelle version du Code mondial antidopage » de 2019, entré en vigueur le 1er janvier 2021. La France est censée s'y conformer juridiquement, notamment en supprimant le lien statutaire entre son laboratoire d'analyses et son agence de lutte contre le dopage (AFLD).

Favorables à cette transposition, les sénateurs avaient néanmoins conditionné leur feu vert à des garanties

sur les pouvoirs d'enquête de l'AFLD et le statut du laboratoire antidopage. La ministre déléguée chargée des sports, Roxana Maracineanu, a détaillé les prérogatives de l'AFLD. Ses enquêteurs « *pourront ainsi user d'une identité d'emprunt sur Internet, accéder aux locaux professionnels et sportifs et se faire communiquer tout document utile ou encore convoquer et entendre toute personne de l'entourage d'un sportif en amont d'une procédure disciplinaire* ».

Concernant le laboratoire antidopage, celui-ci sera transféré au sein de l'université de Paris-Saclay. La ministre a ajouté qu'un comité de pilotage « *se réunira tous les mois pour mettre en œuvre efficacement cette réforme* ».

Parmi les dispositions du nouveau code antidopage figurent la reconnaissance

des « lanceurs d'alerte », la création d'une nouvelle gamme de substances dites d'abus – comme la cocaïne – ou bien encore une nouvelle échelle de sanctions prenant en compte la coopération des contrevenants.

Roxana Maracineanu devrait saisir le Conseil d'État du projet d'ordonnance dans les tout prochains jours, afin d'être en mesure de présenter la version définitive en conseil des ministres « *avant la fin du mois de mars* ». La transposition législative complète pourrait ainsi être finalisée avant la date limite fixée par l'AMA.

La rapporteuse Les Républicains (LR) Elsa Schalk a souligné le « *devoir d'exemplarité* » de la France qui doit accueillir, en 2023, la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques, en 2024, à Paris.

IWAN ↓

**En bref**

► **La Fondation Alice Milliat recrute Tess Harmand en tant que Directrice du développement.** Après un service civique au sein de la fondation, Tess Harmand, diplômée de Sciences Po Paris, revient en tant que Directrice du développement. Première salariée de la fondation, ce nouveau poste s'inscrit dans la stratégie de développement et de professionnalisation de la Fondation Alice Milliat. Cette arrivée permettra de structurer l'équipe à l'aube d'une année historique pour le combat d'Alice Milliat : la promotion et la médiatisation du sport féminin, l'égalité des chances et de la mixité. Le 31 octobre prochain, nous fêterons cent ans de la création par Alice Milliat de la Fédération Sportive Féminine Internationale (FSFI). L'année 2021 sera aussi marquée par de nombreux événements et actions pour la mise en lumière du sport féminin, avec l'inauguration d'une statue à l'effigie d'Alice Milliat au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOF) le 8 mars et au mois de juin, le premier festival européen dédié au rugby à 7 amateur exclusivement féminin (le Queens Rugby 7 Festival).





## Pourquoi ne pas défiscaliser les cotisations ?

Face à la crise qui frappe les associations, les clubs et les pratiquants, à l'initiative du sénateur du Doubs, Jacques Groperrin, une proposition de défiscalisation des cotisations et des adhésions en dons a été soumise à la ministre déléguée en charge des Sports, Roxana Maracineanu.

Lors d'une séance publique au Sénat, Jacques Groperrin, sénateur Les Républicains du Doubs, a interpellé Roxana Maracineanu, la ministre déléguée en charge des Sports, lors des questions orales. La proposition de ce professeur de sports agrégé en éducation physique est notamment de « convertir les cotisations et adhésions en dons ». Cette démarche « ouvrirait la possibilité pour les adhérents de bénéficier d'un crédit d'impôts, insiste ce professeur de judo. Elle inciterait aussi les adhérents à peut-être rester dans les clubs qui sont en grande souffrance ».

Les clubs et associations « s'interrogent sur leur avenir à court terme avec la suspension des activités liées au Covid-19 et la disparition d'autres recettes, souligne encore Jacques

Groperrin. *Il faut donc soutenir les associations sportives qui font également face à une chute significative des cotisations et à de nombreuses demandes de remboursement.* »

### Des cotisations considérées comme des dons ?

Cette défiscalisation pourrait intervenir à hauteur de 70 % du prix. Seules les licences

peuvent l'être actuellement et uniquement quand les associations et clubs sont reconnues d'utilité publique. Les cotisations échappent majoritairement à cette possibilité qui serait un signal fort envers les adhérents et les structures « qui enregistrent déjà une baisse de l'ordre de 30 % de cotisations sur l'année 2020. La situation devient dramatique pour les pratiquants, tous les

sportifs et les bénévoles », prévient le Sénateur du Doubs qui veut aussi accompagner la reprise sportive avec cette incitation fiscale.

La ministre s'est engagée à plaider cette cause tout en soulignant qu'un dispositif semblable est à l'étude avec déjà des prestations et aides diverses auxquelles les associations et fédérations peuvent prétendre à ce jour.

### Retour du public ?

Sénateur de l'Isère, Michel Savin (LR) a interpellé la ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu. Il souhaite une expérimentation du retour du public dans les stades, à l'image des concerts-tests qui vont être mis en place. « Les stades sont des lieux ouverts, ce qui constitue un avantage indéniable contre les contaminations, et les salles fermées respectent les mêmes normes que les salles de spectacle dont il est question », a fait valoir le sénateur de l'Isère, par ailleurs réélu à la présidence du groupe d'études sur les pratiques sportives et les grands événements sportifs du Sénat.

Des concerts-tests à Marseille et Paris sont en effet prévus en mars et avril, si le contexte sanitaire le permet. Michel Savin s'est adressé à Roxana Maracineanu afin qu'elle « s'engage dans le même sens » que Roselyne Bachelot, la ministre de la Culture, qui a annoncé de son côté des expérimentations.

Par ailleurs, le sénateur dit « s'étonner qu'une expérimentation pour un concert debout à l'Accor Arena de Paris soit envisagée, et qu'à l'inverse, des rencontres sportives ne le soient pas dans ce type d'enceinte ».

### Sommaire

#### Hebdo

- Feu vert à l'adoption du Code mondial antidopage .....2

#### Fédérations

- Bleus Handisport, une campagne avant les Paralympiques .....3

#### Territoires

- Hennebont, futur épicerie européenne du tennis de table de haut niveau .....4
- La Région Occitanie octroie plus de 2 M€ pour la base nautique de Beaucaire .....5

#### International

- Pourquoi New York reste la ville « la plus sportive » au monde .....6
- C'est quoi l'agenda olympique 2020 + 5 ? .....7

### La Lettre de l'économie du sport

GROUPE SPORT.FR SA  
BP 40077  
66050 PERPIGNAN CEDEX  
E-mail : sport@sport.fr

Service abonnements  
Tél. 09 70 40 65 15  
E-mail : commercial@sport.fr

Disponible uniquement sur abonnement

Directeur de la publication :  
David Tomaszek  
Rédacteur en chef :  
Emmanuel Fratfali

Dépôt légal à parution  
ISSN 0767-9769  
Commission paritaire 1024182126

Imprimerie Domenica Media / Espagne